

visant des déductions plus élevées dans le domaine de l'impôt sur le revenu?

**L'hon. M. Gordon:** Comme je l'ai dit, telles étaient les importantes questions qui ont été discutées à la conférence. Par la suite, on s'est entendu sur les deux questions. Je ne puis en dire davantage. Nous avons réussi à trouver une solution à ces deux problèmes, du moins dans une très large mesure.

Mon honorable ami m'a demandé en second lieu si, par suite de la réduction que ces changements apporteront dans ses recettes, le gouvernement fédéral se retirerait de certains programmes actuels et réduirait ses dépenses en conséquence ou, à défaut d'une telle ligne de conduite, quelles seront les répercussions sur les recettes du gouvernement et sur le budget. Je ne puis indiquer à l'heure actuelle le budget de l'année 1965-1966 ni de l'année 1966-1967. Lorsqu'on en sera arrivé à des décisions de cette importance, qui relèvent évidemment de la politique ministérielle, elles seront annoncées à la Chambre selon l'usage.

**L'hon. M. Martineau:** Monsieur le président, il est facile pour le ministre de dire que les décisions qui seront prises au sujet de ces questions de politique ministérielle seront annoncées en temps utile, mais nous étudions actuellement une modification bien précise de la loi de l'impôt sur le revenu et nous voudrions savoir les raisons qui motivent cette modification. Le ministre dit que ces raisons seront annoncées en temps utile. Je sais bien qu'il ne peut pas parler de ses dispositions budgétaires, en ce qui concerne les années à venir, mais il pourrait certainement nous parler ici de la politique ministérielle, si elle a quelque rapport avec l'article que nous étudions en ce moment. Je pense que le ministre devrait nous donner une réponse.

**L'hon. M. Gordon:** Je ne puis rien ajouter. Cette disposition vise à effectuer certains dégrèvements supplémentaires de l'impôt sur le revenu des particuliers, lesquels seront mis à la disposition des provinces. Le montant estimatif de ces dégrèvements a été calculé et je l'ai fait connaître au comité. Selon moi, c'est la seule question qui intéresse le comité dans le débat sur cet article proprement dit. Libre au comité d'approuver les propositions du gouvernement à cet égard.

**L'hon. M. Martineau:** Quelle arrogance!

**L'hon. M. Gordon:** Mais, à mon avis, il serait tout à fait impossible à n'importe quel ministre des Finances de donner, lors de la [L'hon. M. Martineau.]

présentation de modifications, même de modifications importantes, à la loi de l'impôt sur le revenu, une indication quant aux problèmes budgétaires qui pourraient se poser au cours des deux prochaines années et comment ils seraient traités. Il est bien évident que personne ne saurait prévoir quels seront les dépenses et les revenus globaux dans un an d'ici, jusqu'à ce qu'on ait pu étudier la situation du pays et les perspectives immédiates, ce qui ne peut se faire très exactement un an ou deux d'avance.

En deuxième lieu, lorsqu'on aura établi ces prévisions budgétaires, le gouvernement devra opter pour l'une ou l'autre des trois politiques suivantes. Le premier ministre a parlé de la première possibilité lorsqu'il a annoncé pour la première fois les modifications projetées. Il a signalé que si le gouvernement fédéral accorde de nouveaux champs d'imposition aux provinces et que ses recettes soient diminuées d'autant, le gouvernement devra étudier, lors de la préparation du prochain budget, s'il est dans l'intérêt du pays de prélever d'autres impôts et d'obtenir de la sorte de nouvelles sources de revenu.

La deuxième possibilité—et je puis donner à mes honorables amis l'assurance que le gouvernement en a déjà entrepris la réalisation—consiste en un nouvel examen de toutes les dépenses du gouvernement et de tous les programmes entrepris, en vue de déterminer si certains postes de dépenses ne pourraient pas être éliminés ou diminués sans nuire à l'économie canadienne ou au bien-être de la population du pays.

Évidemment, la troisième possibilité consiste à se demander, vu que des revenus accrus pour les provinces leur permettront de diminuer d'autant leur déficit prévisible, si dans ces conditions un déficit anormalement élevé du budget fédéral serait justifié. Personne ne saurait répondre à cette question tant que l'on ne connaîtra pas les conditions économiques qui régneront dans un an. Je ne puis donc pas répondre d'une façon plus précise à la question de mon honorable ami.

**L'hon. M. Martineau:** Je remercie le ministre d'avoir fait un autre effort. Il a assurément prouvé qu'il aurait pu aller plus loin qu'il ne l'a fait au début. Je lui sais gré de sa déclaration, car elle donne certaines indications sur les problèmes que comporte ce changement du taux de la réduction fédérale.

J'ignore pourquoi le ministre se montre si réservé, car il a déjà déclaré publiquement ailleurs que le gouvernement devra de toute nécessité imposer d'autres taxes pour compenser cette perte de recettes fiscales. Si telle est l'intention du ministre, je ne crois pas qu'il révèle les secrets des budgets à venir en le déclarant. Du moins savons-nous que le